

La **coopération décentralisée** dans le **secteur Eau et Assainissement**

Octobre 2012



Bilan 2011

Les collectivités territoriales françaises et les Agences de l'eau s'impliquent de plus en plus pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (E&A) dans les pays en développement, et contribuent ainsi à l'effort collectif pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'engagement des collectivités françaises se fait sous différentes formes :

- **soutenir financièrement** des actions de solidarité internationale menées par des acteurs associatifs de leur territoire ;
- **s'engager auprès d'une collectivité du Sud**, via une convention de coopération décentralisée, dans un partenariat de proximité et sur le long terme, permettant un échange de savoir-faire et un appui à la maîtrise d'ouvrage.

Une mobilisation financière croissante

26 millions d'euros mobilisés en 2011

La présente étude établit le bilan des contributions financières engagées en 2011 par les collectivités territoriales françaises, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les régies des eaux, et les Agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement¹.

Les montants comptabilisés s'élèvent au total à **26 millions d'euros**. Cela représente une contribution moyenne d'environ 0,40€ par an et par habitant de France Métropolitaine.

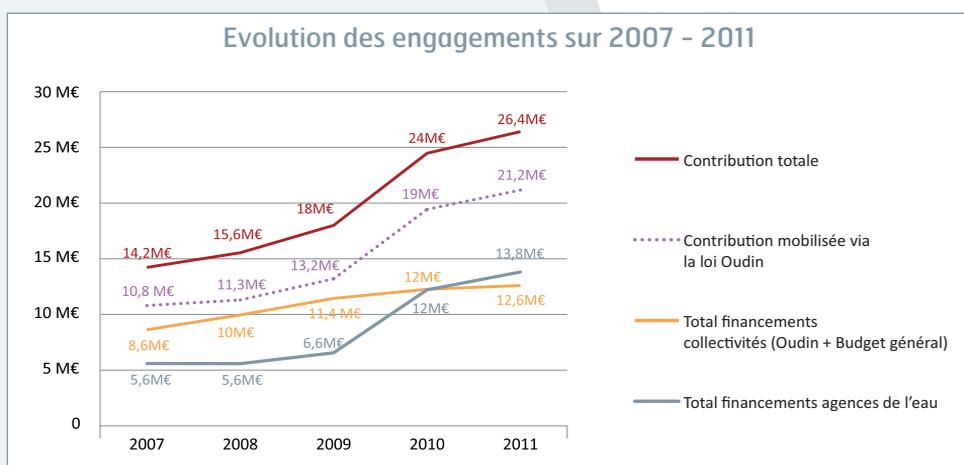
Une contribution exclusivement en dons

Les montants mobilisés par la coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement sont exclusivement sous forme de dons, contrairement à l'aide de l'Etat qui prend de plus en plus la forme de prêts aux pays bénéficiaires.

Ainsi, la contribution de la coopération décentralisée représente une part de plus en plus significative de l'aide publique au développement allouée par la France dans ce secteur sous forme de dons, et qui s'est élevée à 66M€ en 2010².

Les Agences de l'eau de plus en plus solidaires

Globalement, depuis 2007, le montant des contributions de la coopération décentralisée française a augmenté de 86% passant de 14M€ à 26M€. Cette évolution est en grande partie due à la hausse significative de la contribution des six Agences de l'eau françaises, qui est passée de 5,6M€ en 2007 à 13,8M€ en 2011 (+147%), tandis que les engagements des collectivités territoriales présentent une croissance plus lente mais néanmoins importante (+46%) sur cette période.



¹ Etude réalisée en 2012, à partir des données collectées auprès des principaux bailleurs et collectivités du secteur prenant en compte les engagements pris par les acteurs de la coopération décentralisée française en 2011, et incluant la valorisation des ressources humaines mobilisées par ces acteurs pour la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Sur les 26M€ comptabilisés, 2M€ correspondent à la valorisation des ressources humaines.

² Source : OECD Statistics

Une diversité d'acteurs engagés

Un nombre croissant de collectivités solidaires

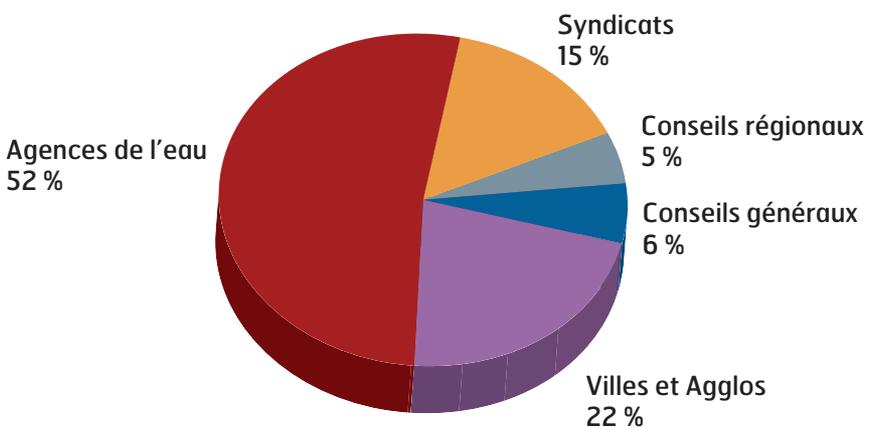
En 2011, plus de 230 collectivités locales se sont engagées auprès des 6 Agences de l'eau, dans des actions de solidarité pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La diversité de ces acteurs montre que la thématique de l'eau et de l'assainissement, et la solidarité internationale, sont des compétences et des secteurs d'engagement qui dépassent les clivages politiques, et qui intéressent toutes les collectivités sur le territoire français, les grandes comme les petites, en milieu rural comme en milieu urbain, qu'elles soient des villes, des agglomérations, des syndicats des eaux, de rivières, ou d'assainissement, des départements ou des régions, et quel que soit le budget qu'elles peuvent y allouer.

Parmi ces acteurs, les 6 Agences de l'Eau sont encore cette année, en cumulé, les premiers contributeurs de la coopération décentralisée, représentant 52% de l'engagement total 2011, contre 48% pour les collectivités.

Parmi les collectivités, les villes et agglomérations³ restent les principaux contributeurs, avec plus d'une centaine d'acteurs qui cumulent 22% du total des engagements. On compte ensuite près de 50 syndicats qui apportent 15% des contributions, suivis des conseils généraux (6%) et des conseils régionaux (5%).

Répartition des contributions 2011 par type d'organisme



Une répartition hétérogène des contributions financières

25 organismes concentrent 85% des financements mobilisés en 2011 (soit 22M€), dont 8 acteurs engageant chacun plus d'1M€.

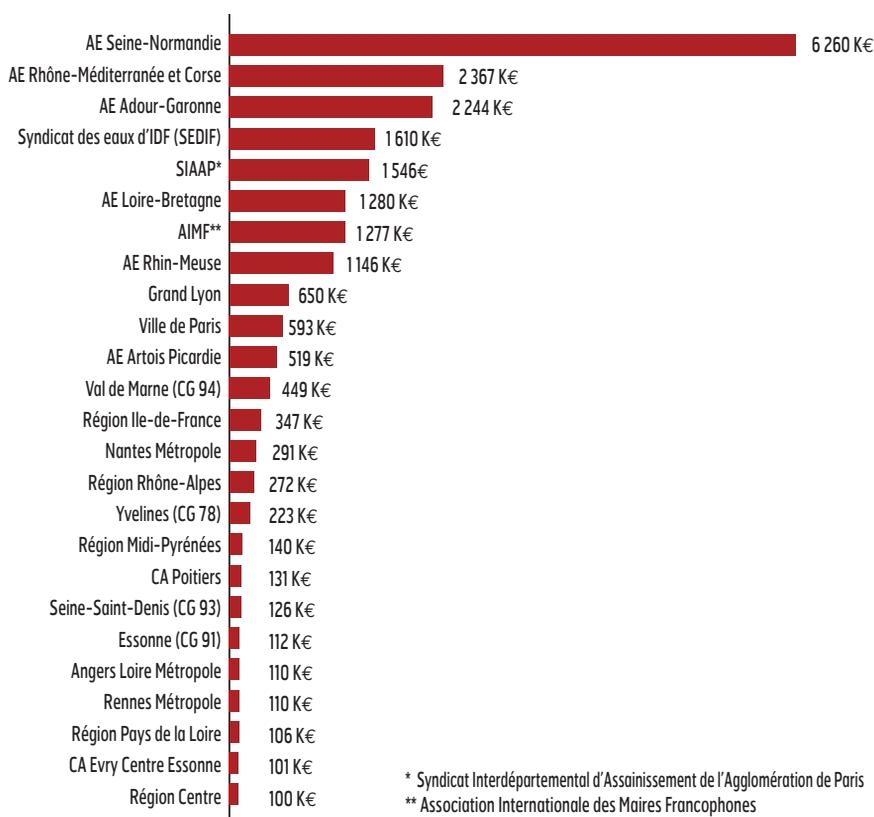
Cependant, cela ne doit pas venir minimiser l'apport des organismes dont les contributions sont moins élevées, puisque la contribution, même modeste, d'une collectivité, peut permettre par « effet levier » de mobiliser des cofinancements importants, et c'est parfois grâce à leur engagement que les fonds des Agences de l'eau ont pu être sollicités.

De plus, ces organismes peuvent apporter aux actions menées une expertise et des savoir-faire qui leur sont propres, et viennent renforcer l'efficacité et la pérennité des actions de coopération décentralisée.

Contribution par organisme en 2011	Nombre d'acteurs	Total engagements 2011	Part du total des engagements 2011
> 1 M€	8	17,7 M€	68 %
de 100 000 € à 1 M€	19	4,4 M€	17 %
de 10 000 € à 100 000 €	~ 110	3,5 M€	13 %
< 10 000 €	~ 100	0,4 M€	2 %

³ Sont inclus également dans la catégorie villes et agglomérations, deux régies des eaux, ainsi que l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

Les 25 principaux contributeurs à la coopération décentralisée E&A 2011



Une mise en application croissante de la Loi Oudin-Santini

La coopération décentralisée est juridiquement encadrée par la loi Thiollière, qui fait de l'action internationale une compétence à part des collectivités territoriales et leur permet de conclure des conventions de partenariat avec des autorités locales étrangères pour mener des actions d'aide au développement.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ces dispositions sont complétées par la loi Oudin-Santini, adoptée en 2005, qui autorise les collectivités, EPCI et Agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% des recettes de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale en faveur de ce même secteur.

80% des fonds mobilisés via la loi Oudin-Santini

L'application de la loi Oudin-Santini a permis en 2011 de mobiliser plus de 21M€, soit 80% de la contribution totale, tandis que seulement 5M€ ont été prélevés sur le budget général des collectivités.

Engagements de la coopération décentralisée en 2011



Cette loi a clairement donné aux acteurs du secteur une marge de manœuvre supplémentaire pour manifester leur solidarité vis-à-vis des plus démunis, sans se substituer pour autant à l'autre mode de financement. On constate une nette augmentation des contributions au secteur de l'eau et de l'assainissement depuis sa mise en application, et la multiplication de dispositifs de financement (fonds de soutien, appels à projets, bourses projets, partenariats collectivités/ONG) spécifiquement fléchés sur ce secteur.

De plus en plus de collectivités appliquant la loi Oudin-Santini

En 2011, près de 80 collectivités et EPCI **appliquant la loi Oudin-Santini** ont été recensés :

- 33 syndicats, dont 21 avec des contributions supérieures à 10 000 €, les principaux étant (par ordre décroissant du montant des contributions) : le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, le Syndicat Mixte de production d'eau Fensch-Lorraine, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, le Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux, Vendée Eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise, le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, le Syndicat Intercommunal d'amenée d'eau potable du Ségala, le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Valenciennes,...
- 42 villes et agglomérations, dont 36 avec des contributions supérieures à 10 000 €, les principales étant (par ordre décroissant du montant des contributions) : le Grand Lyon, Paris, Nantes Métropole, la CA de Poitiers, Angers Loire Métropole, Reims Métropole, la CA Evry Centre Essonne, Brest Métropole Océane, Laval, Chambéry Métropole, le SICOVAL, le Grand Nancy, Limoges, la CU de Cherbourg, Maurepas, la CA du Pays Voironnais, la CA de Plaine Commune, Agde, la CC du Pays de Gex, Châtelleraut, Grasse, Besançon, la CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le Pays de Montbéliard, le Grand Narbonne, Marseille Provence Métropole, Quimper Communauté, la CA d'Evreux, la CA du Pays d'Aix, Tours,...
- 1 département : le Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Des efforts supplémentaires en vue

Un potentiel de mobilisation encore important

Une application totale et généralisée de la loi Oudin-Santini permettrait de mobiliser 65M€ par an, en complément des financements mobilisables sur le budget général des collectivités, sur les recettes des délégataires, et via le mécénat privé, qui ne sont quant à eux pas limités à un plafond de 1%.

Or, en 2011, seuls 40% du potentiel offert par la loi Oudin-Santini ont été réellement exploités, avec un taux d'application plus important des Agences de l'eau que des collectivités et EPCI :

- Agences de l'eau : 13.8M€ mobilisés en 2011 (soit 65% des engagements Oudin) sur un potentiel de 19M€⁴
- Collectivités et EPCI : 7.4M€ mobilisés en 2011 (soit 35% des engagements Oudin) sur un potentiel de 46M€⁴

En mars 2012, à l'occasion du Forum Mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille, les directeurs des Agences de l'eau françaises se sont engagés à atteindre le plafond de 1% d'ici à 2015.

Des avancées significatives mais des besoins encore très importants

783 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source améliorée d'eau potable et 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à une installation améliorée d'assainissement.

Bien que 1,8 milliard de personnes aient obtenu un accès à des ouvrages améliorés d'assainissement depuis 1990, il est peu probable que la cible soit atteinte d'ici 2015, en partie du fait d'une croissance démographique et d'une croissance urbaine rapides.

Les taux de défécation en plein air ont baissé de 25% en 1990 à 15% en 2010. Il reste cependant environ 1,1 milliard de personnes dans le monde qui sont concernées par cette pratique au quotidien.

Côté eau potable, plus de 2 millions de personnes ont obtenu un accès à une source d'eau potable améliorée depuis 1990 et l'OMD a été atteint à l'échelle mondiale.

Cependant, à l'échelle de l'Afrique sub-saharienne, l'objectif est encore loin d'être atteint, notamment en milieu rural.

⁴Potential estimé à partir des données 2009 fournies par le rapport BIPE/FP2E « Les services publics d'eau et d'assainissement en France – Données économiques, sociales et environnementales » (5^e édition, Mars 2012). Il s'agit des fonds directement mobilisables par les collectivités, les EPCI et les Agences de l'eau, soit en appliquant le 1% sur les recettes effectivement perçues par ces derniers et non sur la part des délégataires des services.



Ce bilan de l'action internationale des collectivités territoriales et Agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement a été réalisé par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), du Groupe d'échanges pour le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement, et des Agences de l'eau.



Pour plus d'informations sur la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement :

www.pseau.org/coopdec

Programme Solidarité Eau
32 rue Le Peletier, 75 009 Paris - 01 53 34 91 20
www.pseau.org - pseau@pseau.org